



CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

ACTIVITÉS CERTIFIÉES

Les participants à Mainpro+^{MD} doivent déclarer au moins 125 crédits certifiés par cycle.



Apprentissage en groupe

- Activités d'Apprentissage en groupe certifiées Mainpro+ du CMFC (p. ex., conférences, tournées hospitalières, webinaires interactifs, clubs de lecture)
- Programme d'apprentissage en petits groupes basé sur la pratique de la Foundation for Medical Practice Education
- Crédits prescrits officiels de l'American Academy of Family Physicians (AAFP)
- Crédits de PRA de catégorie 1 de l'American Medical Association (AMA)TM (maximum 50 crédits par cycle*)
- Programmes de réanimation avancée (y compris GESTA)
- Programme MORE^{OB} Plus
- Crédits pour les activités accréditées de la Section 1 du programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (maximum 50 crédits par cycle*)
- Crédits de catégorie 1 du Québec
- Autres activités d'apprentissage en groupe certifiées

ACTIVITÉS NON-CERTIFIÉES

Toutes les activités non certifiées sont admissibles à un crédit non certifié par heure de participation.

- Crédits facultatifs de l'AAFP
- Crédits pour les activités de la Section 2 du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada
- Autres conférences éducatives, tournées hospitalières, webinaires (non certifiées)
- Autres activités (non certifiées) en petits groupes

LES RÉUNIONS OU ÉVÉNEMENTS COMMANDITÉS PAR L'INDUSTRIE (P. EX., PHARMACEUTIQUE) QUI N'AFFICHENT PAS L'ÉNONCÉ DE CERTIFICATION DU CMFC NE DONNENT PAS DROIT À DES CRÉDITS MAINPRO+ D'AUCUN TYPE.



Autoapprentissage

- Activités d'Autoapprentissage certifiées Mainpro+ du CMFC
- Programme Autoapprentissage^{MC} du CMFC
- Articles Mainpro+ du *Médecin de famille canadien* (MFC)
- DPC en ligne (p. ex., *InfoPOEMs*, *UpToDate*)
- Stage de perfectionnement clinique officiel
- Études officielles/diplôme universitaire
- Crédits prescrits officiels de l'AAFP (activités d'autoapprentissage)
- Relier l'apprentissage à l'administration
- Relier l'apprentissage à l'enseignement
- Relier l'apprentissage à la pratique
- Relier l'apprentissage à la recherche
- Crédits de PRA de catégorie 1 de l'AMA
- Crédits de catégorie 1 du Québec
- Autres activités d'autoapprentissage certifiées

- Activités d'enseignement (clinique ou universitaire)
- Autoapprentissage à l'aide de matériel durable (balados, monographies, enregistrements audio et vidéo, modules d'apprentissage électronique, etc.)
- Développement de cursus
- Lecture de revues
- Participation à un comité
- Planification de la formation
- Préparation et présentation pour les conférences, engagements d'allocutions et plénières
- Préparation/soumission de manuscrits pour publication



Évaluation

- Évaluateur pour une visite d'agrément du CMFC
- Activités d'évaluation certifiées Mainpro+ du CMFC
- Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence du CMFC
- Tuteur de pair du CMFC (p. ex., VAC ou tuteur Perles.ce)
- Examen de certification ou de recertification de l'American Board of Family Practice (ABFP)
- Examen de certification ou de recertification de l'American Board of Emergency Medicine (ABEM)
- Relier l'apprentissage à l'évaluation
- Perles^{MC}
- Perles.ce
- Examineur pour les examens majeurs en médecine comme l'Examen de certification en médecine familiale, l'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence ou l'Examen d'aptitude du Conseil médical du Canada
- Programmes provinciaux d'amélioration et d'évaluation de la pratique
- Programmes de vérification de la pratique/d'assurance de la qualité
- Crédits pour les activités accréditées de la Section 3 du programme de MDC du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (maximum de 50 crédits par cycle*)
- Crédits de catégorie 1 du Québec
- Autres activités d'évaluation certifiées

- Révision du cursus en médecine familiale
- Révision des lignes directrices cliniques
- Révision de manuscrits pour des revues médicales
- Révision du matériel d'apprentissage
- Programme de rétroaction multisources CMC 360 du Conseil médical du Canada

DPC = développement professionnel continu

*Les crédits certifiés qui dépassent le nombre maximum peuvent être transférés à la catégorie des crédits non certifiés.

Le CMFC tiendra compte des demandes de crédits, grâce au formulaire de demande de considération individuelle, pour les occasions d'apprentissage ou les activités de DPC offertes à l'extérieur du Canada qui sont jugées par le participant comme étant conformes aux exigences de certification du CMFC. Veuillez prendre note que le CMFC se réserve le droit d'accorder des crédits non certifiés pour les activités qui ne satisfont pas aux exigences minimales de certification.

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS MAINPRO+

Dates du CYCLE

Dates de début et de fin de cycle : 1^{er} juillet et 30 juin, respectivement

Exigences pendant le CYCLE

- Cycle de déclaration de cinq ans
- Pendant chaque cycle de cinq ans, vous devez accumuler et déclarer un minimum de 250 crédits, dont au moins 125 doivent être certifiés
- Au moins 25 crédits doivent être accumulés et déclarés chaque année
- Déclaration des crédits en ligne obligatoire

Catégories d'ACTIVITÉS



APPRENTISSAGE EN GROUPE

Activités qui offrent des occasions d'apprendre avec d'autres



AUTOAPPRENTISSAGE

Activités planifiées et mises en œuvre par l'apprenant, hors d'un contexte de groupe



ÉVALUATION

Activités qui stimulent l'apprentissage par l'analyse de données et la rétroaction concernant la performance d'une personne ou d'un groupe

Catégories de CRÉDITS

ACTIVITÉS DE DPC CERTIFIÉES

Activités évaluées et approuvées par le Collège qui respectent les normes de DPC certifié.

ACTIVITÉS DE DPC NON-CERTIFIÉES

Activités qui n'ont pas été officiellement évaluées par le Collège, mais qui respectent la définition d'une activité de DPC du Collège, qui sont de nature non promotionnelle et qui offrent des occasions d'apprentissage professionnel valables.

REPORTER des crédits

Dans Mainpro+, un total de 40 crédits certifiés peuvent être reportés au cycle suivant. Le report de crédits ne peut se faire que si des crédits supplémentaires dépassant les 125 crédits certifiés (et les 250 crédits au total) exigés au cours du cycle précédent ont été déclarés.

Exercices RELIER L'APPRENTISSAGE

Grâce à notre nouveau programme Relier l'apprentissage, les participants Mainpro+ peuvent obtenir des crédits certifiés en effectuant des activités de réflexion comme Relier l'apprentissage à la pratique, à l'enseignement, à l'évaluation, à la recherche et à l'administration.



Pour nous joindre

www.cfpc.ca/Presentation_de_MAINPRO/

Coordonnatrice Mainpro+

1 800 387-6197, poste 560

mainprocredits@cfpc.ca